

# 5

## Face aux défis, permettre aux écoles d'innover et de s'adapter

Chaque mois, entrées libres vous présente deux des dix grandes priorités de l'Enseignement catholique en vue des élections de mai 2014<sup>1</sup>. Ce mois-ci : les priorités 5 et 6.

#### **DES CONSTATS**

Pour certaines écoles, une série de défis se posent : résultats décevants, difficultés sociales ou économiques, plus grande hétérogénéité des publics...

On constate pourtant que par leur action locale, certaines écoles démontrent qu'il est possible de faire face aux défis et d'obtenir de bons résultats, même lorsque le contexte n'est à priori pas favorable. Les directions de ces écoles parviennent, par une vision volontaire, à mobiliser leurs équipes éducatives sur le développement de solutions innovantes, adaptées à leur contexte et au public qu'elles accueillent. Le mode de direction, le fonctionnement de l'équipe pédagogique et la gestion du climat scolaire permettent à ces écoles de faire progresser les élèves vers les niveaux de compétences attendus en développant une approche pédagogique visant la qualité, l'exigence et apportant un soutien adapté aux élèves en difficulté.

#### DEUX DÉFIS PARTICULIERS

l'apprentissage des langues

Le contexte actuel de globalisation nécessite de maitriser plusieurs langues. L'Enseignement catholique propose de démarrer l'apprentissage d'une deuxième langue dès la 3° primaire en Wallonie comme à Bruxelles, et d'adapter les moyens d'encadrement en conséquence.

#### ■ l'école numérique

Si le plan « cyber-école » a permis de développer des salles informatiques, les évolutions technologiques et le développement de nouveaux outils de communication nécessitent de repenser l'équipement des écoles pour mieux intégrer le numérique dans le travail régulier en classe. L'Enseignement catholique plaide pour une réorientation de moyens en référence à ces nouveaux défis.



### **NOS PROPOSITIONS**

ace aux défis, le SeGEC propose la mise en œuvre de projetspilotes sous la forme d'un contrat de gestion d'une durée d'au moins 6 ans entre l'équipe pédagogique, le Pouvoir organisateur et l'autorité, qui intègrerait :

- des moyens permettant une analyse approfondie des forces et faiblesses de l'établissement menée par un organisme indépendant, ou sous l'égide d'une « agence de la qualité » similaire à ce qui a été instauré dans le cadre de l'enseignement supérieur ;
- une planification d'actions et mesures intégrant :
- des possibilités d'expérimenter des dispositifs particuliers de recrutement et d'organisation du travail individuel et collectif des membres du personnel, afin de tenir compte de la pénibilité (besoin de temps horsclasse pour des préparations, des échanges, des moments de ressourcement...), mais aussi des besoins spécifiques liés au public (travail éducatif, remédiation, travaux dirigés, implication des parents...);
- du temps et des ressources pour de

- la formation complémentaire et un soutien pédagogique et professionnel particulier;
- des possibilités de choisir plus largement l'affectation des moyens mis à disposition (heures d'encadrement, subventions de fonctionnement ou d'investissement), afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail :
- des possibilités d'organiser des partenariats avec des acteurs proches (AMO, écoles de devoirs, comité de quartier...);
- des possibilités de dérogation aux plafonds d'intervention des fonds d'investissements pour travaux prioritaires;
- des possibilités d'innovation pédagogique, notamment dans l'organisation des grilles horaires;
- une garantie de stabilité des règles de fonctionnement pendant la durée du contrat;
- une évaluation régulière de la mise en place du plan d'actions ;
- une évaluation à mi-contrat et en fin de contrat du plan d'actions et de son impact sur les résultats.